



Avis de la CDPENAF du 25 mars 2021

Nom du demandeur	Nature de la construction	Commune	Avis
M. Samuel TERRIER	Construction d'un bâtiment à usage de stockage de matériel, de paille, de blé et de lin, après démolition d'un bâtiment existant	Heudreville-en-Lieuvin	Avis favorable à l'unanimité
M. Cyrille MOREAU	Construction d'un bâtiment à usage de stockage de matériel	Quittebeuf	Avis favorable à l'unanimité
EARL DE L'OGRIERE représentée par M. Domicé BERTRE	Construction d'un bâtiment à usage de stockage de lin et de matériel	Mesnil-en-Ouche (Landepereuse)	Avis favorable à l'unanimité
M. Baptiste SEYS	Construction d'un bâtiment à usage de stockage de paille et de foin	Piencourt	Avis favorable à l'unanimité
SCEA LA CEREALERIE représentée par M. Edouard CHEVALIER	Construction d'un bâtiment à usage de stockage de palettes de céréales	Graveron-Semerville	Avis favorable à l'unanimité
EARL DE L'ABESSE représentée par M. Jean-Marie DELYE	Extension et aménagement d'une stabulation, extension d'un bâtiment à usage de stockage de paille et régularisation d'une fosse à lisier	Piencourt	Avis favorable à l'unanimité
GAEC ADELINÉ représenté par MM Etienne et Jean-Michel ADELINE	Extension d'un bâtiment à usage de stabulation et de stockage de paille, construction d'une fosse de stockage couverte complémentaire pour l'unité de méthanisation	Mesnil-en Ouche (Saint-Pierre-du-Mesnil)	Avis favorable à l'unanimité
EARL PESTEL représentée par M. Michaël PESTEL	Construction d'un bâtiment à usage de stockage et de fabrique d'aliments pour les animaux accolé à une stabulation existante	Martainville	Avis favorable à l'unanimité

<p>Unité de pilotage Réseau Ouest Orange représentée par M. Wilfrid STELLATELLI</p>	<p>Installation d'une station de radiotéléphonie</p>	<p>Mesnils-sur-Iton</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité. Les membres de la commission recommandent toutefois d'implanter ces antennes relais sur des parcelles déjà urbanisées comme celles accueillant des châteaux d'eau.</p>
<p>M. Philippe DEGROOTE</p>	<p>Construction d'un bâtiment à usage de stockage et de vente de paille</p>	<p>Ormes</p>	<p>Avis défavorable à l'unanimité. Les membres de la commission soulignent la disproportion du bâtiment au regard de la surface cultivée et des bâtiments agricoles dont dispose déjà M. DEGROOTE. Le projet de construction n'est donc pas nécessaire pour la continuité de l'activité agricole de M. DEGROOTE. De plus, la localisation du projet est consommatrice de foncier puisqu'elle entame une nouvelle parcelle. Le service instructeur devra, une fois le PLU approuvé de la commune d'Ormes, faire preuve de vigilance en ce qui concerne les demandes de M. DEGROOTE, à savoir que la superficie et la conception du bâtiment agricole doivent être en cohérence et être nécessaires aux besoins de l'exploitation.</p>

Mme Brunehilde LEGENDRE	Construction d'un bâtiment à usage de conditionnement d'œufs	Bézu-Saint-Eloi	Avis favorable à l'unanimité. Les membres de la commission, bien qu'ils ne soient pas consultés sur le projet de construction du bâtiment de stockage, recommandent que celui-ci soit distant d'au moins 20 mètres de la forêt située au nord de la parcelle.
Mme Christelle CARTON	Extension d'un bâtiment à usage de stockage de fourrage	Mesnils-sur-Iton	Avis favorable à l'unanimité
SARL ECURIE DU VAL LOYER représentée par Mme Camille et M. Renaud LATRON	Construction d'un manège équestre et d'un appentis à usage de stockage de foin	Saint-Sulpice-de-Grimbouville	Avis favorable à l'unanimité
SAS F H METHANISATION représentée par M. Franck LAVIGNE	Construction d'une unité de méthanisation	Martainville	Avis favorable à la majorité
SAS GAZ PART 27 représentée par M. Victor MANCHON	Construction d'une unité de méthanisation	La Haye-Le-Comte	Avis favorable à la majorité
SAS GAZ'EUËRE représentée par Jérôme PATTYN	Construction d'une unité de méthanisation	Emalleville	Avis favorable à la majorité

<p>Délibération motivée de la commune de La Chapelle-Longueville</p>	<p>Projet d'implantation de l'entreprise GEBETEX</p>	<p>La Chapelle-Longueville (Saint-Just)</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité. Les membres de la commission demandent que Seine Normandie Agglomération et La Chapelle-Longueville définissent une stratégie globale pour l'aménagement de leurs territoires via tout particulièrement, la procédure d'élaboration du SCoT en cours pour Seine Normandie Agglomération et par le lancement très rapidement d'un PLU pour la commune de la Chapelle-Longueville, pour éviter un aménagement « au coup par coup ».</p> <p>Les membres demandent que l'espace défini comme zone « activité nature » soit préservée et réservée pour des projets agricoles ou environnementaux. Enfin une attention particulière est demandée en ce qui concerne la qualité énergétique du futur bâtiment.</p>
--	--	---	--

Merci de bien vouloir nous faire parvenir les décisions prises sur ces dossiers.

Contact secrétariat CDPENAF : ddtm-sprat-ge@eure.gouv.fr

Le directeur départemental adjoint
des territoires et de la mer,
président de séance


Rik Vandererven